



Location d'une maison sans bail

Par **léo**, le **05/04/2011** à **15:54**

Bonjour, rnun ami me propose la location de sa maison sans bail, quels sont les risques que j'encours? es-ce légal? comment assurer la maison?rnet toutes réponses a des question au quel je n'aurai pas pensé!rncordialement et merci beaucoup.

Par **corima**, le **05/04/2011** à **19:10**

Le problème d'une location sans bail, c'est déjà que vous ne pourrez pas prétendre à l'APL par exemple. Ensuite, il peut très bien vous dire de partir du jour au lendemain même si en vous louant sans bail revient à un bail verbal.rnrnAlors surtout, gardez toutes les preuves que vous habitez bien dans cette maison, vous pourrez les faire valoir le jour où il vous dira de partir. Vous ferez jouer alors le bail verbal. Ca veut dire, edf, téléphone, internet, eau à votre nom. Et taxe d'habitationrnrnFaites faire également un état des lieux, manqueraient plus qu'il vous fasse payer tous les travaux qu'il souhaiterait faire dans sa maison quand vous partirez

Par **mimi493**, le **05/04/2011** à **21:51**

S'il y a paiement de loyer, il y a bail. Donc ayez les preuves du paiement des loyers.rnrnSinon, c'est un prêt (vous ne devez rien payer pour le loyer)

Par **corima**, le **06/04/2011** à **00:01**

Pour l'assurance, personnellement, on ne m'a jamais demandé de quittance de loyer pour assurer mon habitation

Par **vanceslas**, le **08/04/2011 à 23:07**

Pourquoi ne veut-il pas signer de bail??? pour l'assurance le bail est demandé par l'assureur

Par **mimi493**, le **08/04/2011 à 23:50**

parce qu'en- il ne veut pas déclarer la location
- il veut pouvoir virer le locataire dès qu'il en a envie

Par **corima**, le **09/04/2011 à 09:10**

[citation]pour l'assurance le bail est demandé par l'assureur[/citation]
Non, pas forcément. Si un assureur vous demande le bail, allez en voir un autre. On ne m'a jamais demandé mon bail ni aucune preuve de domicile quand j'ai assuré mes différents domiciles, et pourtant j'ai toujours eu des bails signés

Par **vanceslas**, le **10/04/2011 à 10:53**

vous êtes vraiment tombée sur des assureurs laxistes corima
pour ne pas déclarer le loyer je me doute, quand à virer le locataire comme il le veut c'est une autre paire de manches

Par **mimi493**, le **10/04/2011 à 14:25**

Personnellement, je n'ai jamais fourni de bail, non plus, pour assurer un logement en location. Je ne vois pas en quoi ça rend l'assureur laxiste. Si vous mentez sur l'étage et le type de logement, vous ne serez pas garanti en cas de sinistre tout en ayant payé les primes (donc tout bénéfice pour l'assurance)
D'ailleurs on peut aussi devoir assurer un logement prêté.